

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES	DATES LIMITES DE PROCEDURE
Tableau d'avancement à la hors classe 2020	<p>Décret n° 90.680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles.</p> <p>Note de service n° 2019-187 du 30-12-2019 parue au Bulletin officiel n° 1 du 2 janvier 2020</p>	<p>Pas de candidature à effectuer.</p> <p>Possibilité d'enrichir votre CV sur l'application i-prof.</p>	<p>2 Mars 2020 - mail d'Information aux promouvables dans les boîtes de réception i-prof</p> <p>9 Mars 2020 - Après vérification du dossier professionnel i-prof – actualisation – enrichissement du CV si besoin</p> <p>15 Mars 2020 - Fermeture du serveur</p> <p>Les dates de consultation de l'avis IEN porté sur le dossier feront l'objet d'un nouveau calendrier d'information.</p>

Pour mémoire : l'avis arrêté pour les agents promouvables lors de la campagne 2019 est pérenne (que l'enseignant ait changé ou non de circonscription à la rentrée 2019/2020).